Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Demande d'acte de décès

La copie d’un acte de décès est une reproduction intégrale des mentions figurant sur l’acte de décès.

Il est fait mention de l’existence de l’acte de notoriété en marge de l’acte de décès.

Toute personne, même si elle n’a aucun lien de parenté avec le défunt, peut demander un acte de décès.

À qui s'adresser ?

Ce document peut être sollicité, soit :

- en faisant une demande d'acte décès en ligne
- à la mairie du lieu de décès
- à la mairie du dernier domicile du défunt

Il peut être délivré, soit :

- directement en mairie
- par courrier

Liens utiles
Demande d'acte en ligne
Plus d'infos sur service-public.fr
Demande d'acte de mariage
Demande d'acte de naissance